

Le Léguer,



1ère rivière de
Bretagne labellisée

« Site Rivières Sauvages »

**DOSSIER
DE PRESSE**

le 20 octobre 2017

© S. Jouan



www.lannion-tregor.com
www.vallee-du-leguer.com



SOMMAIRE

p.3 > Résumé

p.4 > Le Léguer amont et le Guic, premières rivières de Bretagne labellisées « Site Rivières Sauvages » !

p.6 > Le label et le réseau « Site Rivières Sauvages »

p.8 > Un Projet de Territoire pour l'Eau du Bassin Versant « Vallée du Léguer » : un programme d'actions 2016-2021 ambitieux pour la préservation et la mise en valeur des milieux aquatiques

p.12 > Le Bassin Versant « Vallée du Léguer », une structure à l'échelle hydrographique qui fédère autour d'un objectif commun de gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques

p.14 > Le Léguer, un patrimoine naturel exceptionnel

p.16 > Un paradis pour la pêche au royaume des salmonidés

p.17 > ANNEXES

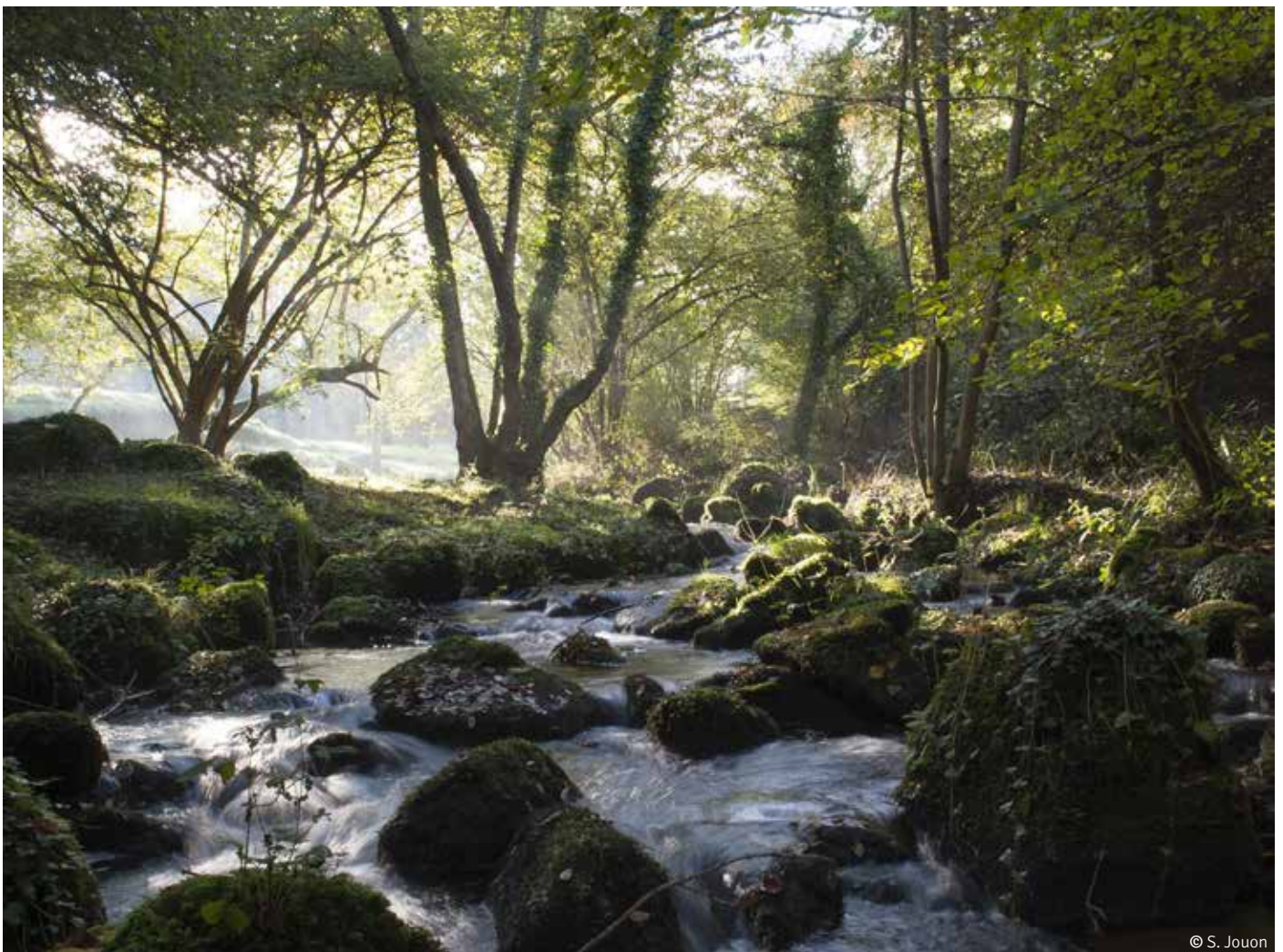
20 octobre 2017,

le Léguer, l'une des plus belles rivières de Bretagne, vient de se voir décerner le label national « **Site Rivières Sauvages** ». Cette reconnaissance, **une première pour la Bretagne**, est l'aboutissement de **plus de 20 ans d'efforts** pour protéger cette rivière et reconquérir la qualité de ses eaux. Longtemps pointée du doigt pour ses marées vertes et ses eaux polluées, la Bretagne, à travers le Léguer, est en train de prouver que le travail mené depuis des années pour retrouver une eau pure, porte ses fruits.

Déjà reconnues au niveau national, suite à l'arasement du barrage hydro-électrique de Kernansquillec (une première en France !), et à l'obtention de distinctions pour les actions menées sur le bassin versant, comme les trophées de l'eau de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Le Léguer et le Guic, son principal affluent, font désormais partie des rares rivières en France (moins de 1% !) considérées comme ayant un fonctionnement proche de l'état naturel. En ce sens, ils représentent de véritables « bijoux » naturels à préserver.

Au-delà de cette distinction, les actions et l'engagement des acteurs concernés (collectivités du Bassin Versant « Vallée du Léguer », accompagnés par l'Agence de l'Eau, le Conseil régional, le Conseil Départemental et l'Europe) se poursuivent à travers la mise en œuvre d'un nouveau Projet de Territoire pour l'Eau (PTE) sur la période 2016-2021. Ce PTE détermine les actions à mener sur le bassin versant pour répondre aux enjeux définis suite au bilan-évaluation du précédent contrat de bassin versant et allant dans le sens d'une meilleure préservation et mise en valeur de l'eau et des milieux aquatiques.

Un PTE ambitieux, à la mesure du potentiel de cette magnifique rivière qu'est le Léguer, et que les habitants de la Vallée ont à cœur de préserver et faire découvrir !



© S. Jouon

Le Léguer amont et le Guic, premières rivières de Bretagne labellisées « Site Rivières Sauvages » !

Cela fait plus de 20 ans que des actions de reconquête de la qualité de l'eau et de préservation des milieux aquatiques sont menées sur le bassin versant du Léguer.

En lien avec les résultats obtenus (classement en très bon état écologique) mais considérant aussi la fragilité de la situation, les techniciens et élus du bassin versant s'intéressent très tôt au projet de label « Site Rivières Sauvages » porté à l'époque par le tout nouveau Fonds pour la conservation des rivières sauvages et accompagné par le WWF France. Intérêt d'autant plus grand que le Fonds pour la conservation des rivières sauvages identifie le Léguer comme une des rivières pouvant potentiellement prétendre au label.

Le Léguer devient alors l'une des quatre rivières « pilotes » en France, en lien avec l'élaboration du label « Site Rivières Sauvages », alors en cours de définition.

Pour le Bassin Versant « Vallée du Léguer », l'intérêt d'obtenir un jour le label est multiple :

- >> **La reconnaissance des efforts consentis par tous les acteurs** du bassin versant depuis 20 ans = une récompense collective ;
- >> Un outil supplémentaire pour **protéger un « joyau »** face à des menaces toujours présentes ;
- >> Un label pour favoriser **l'appropriation de cette richesse par les habitants**, la fierté et la volonté de protéger leur rivière et créer ainsi un cercle vertueux ;
- >> Un atout pour **l'attractivité du territoire**, qui mise sur une qualité environnementale, un cadre de vie et une richesse patrimoniale.

Aussi, **le 17 octobre 2015, les élus du bassin versant ont officiellement annoncé sa candidature au label « Site Rivières Sauvages »**, en présence de nombreuses personnalités, sur le lieu hautement symbolique de Kernansquillec, premier barrage hydroélectrique arasé en France sur une rivière à poissons migrateurs.

Finalement, le dossier de candidature, porté par la nouvelle entité Bassin Versant « Vallée du Léguer » et de nombreuses structures « parties prenantes », a été déposé à l'AFNOR en février 2017.

Le tronçon présenté à la candidature du label est constitué d'une partie amont du Léguer et du Guic, son principal affluent.

En effet, la partie aval du Léguer comprend aujourd'hui trop d'ouvrages de type « déversoirs de moulins » qui génèrent une modification des habitats naturels avec des surfaces de plans d'eau important en amont de ces seuils, et, pour certains, posent des difficultés de franchissement pour la faune piscicole.

A partir d'un premier diagnostic, la candidature de la partie aval du Léguer a été écartée pour ne conserver qu'une partie amont moins impactée par ces obstacles.



© S. Jouon

Pour la partie Léguer, la limite amont a été fixée à la source du Léguer et la limite aval au niveau de « la plage » de Trégrom, dans la partie médiane du Léguer, car le site présente une forte valeur paysagère, et patrimoniale et présente en même temps des limites physiques marquées par la confluence avec le Froust.

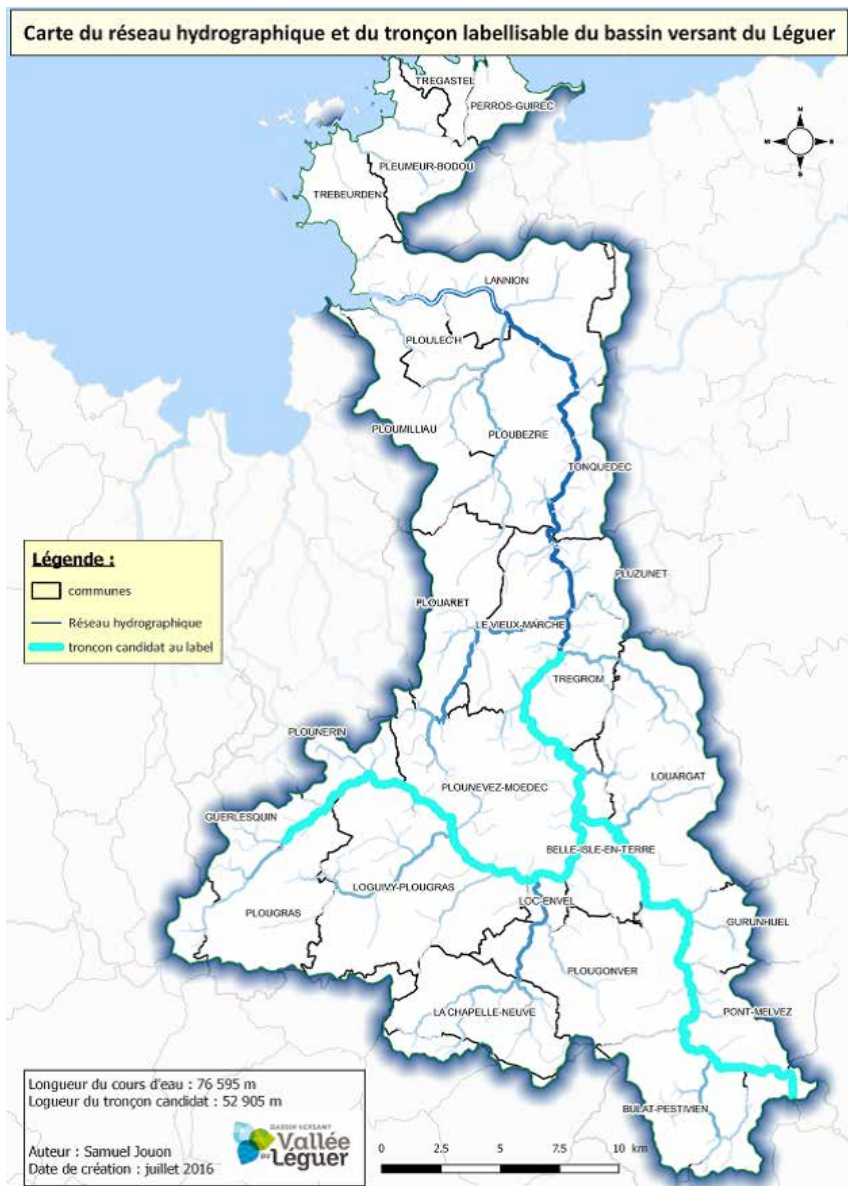
Pour la partie Guic, le tronçon s'étend depuis un point situé en aval du plan d'eau de Guerlesquin - proche de la source du Guic - jusqu'à sa confluence avec le Léguer à Belle-Isle-en-Terre.

Le tronçon candidat représente ainsi **52,9 km** de cours d'eau sur les 76,6 km que mesurent le Léguer et le Guic dans leur intégralité.

Il s'agit d'un des linéaires de rivière les plus longs parmi les candidatures au label faites à ce jour.

Le sous-bassin correspondant au tronçon candidat présente une superficie de 29 691 ha sur les 49 008 ha du bassin versant du Léguer.

> Suite à l'audit qui a suivi le dépôt de la candidature et le passage en comité de labellisation, le Léguer amont et le Guic, son principal affluent, **ont reçu la certification « label Site Rivières Sauvages » par l'AFNOR en juin dernier.**



Une belle consécration pour une rivière bretonne !

12^e rivière

à obtenir ce statut au niveau national, le Léguer (et le Guic, son affluent), est surtout la **première rivière à obtenir ce label en Bretagne !**

Le label et le réseau « Site Rivières Sauvages »

Le label « Site Rivières Sauvages » : Un nouvel outil au service de la conservation et de la valorisation des cours d'eau exceptionnels de France et d'Europe.

Les cours d'eau en excellent état de conservation, n'ayant pas subi d'atteintes morphologiques majeures : barrages, rectifications, endiguement, altérations diverses et ayant conservé une eau de qualité, sont très rares, en France et en Europe. Ils devraient tous être protégés. Pourtant, les outils réglementaires existants, notamment ceux issus de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau ne les mettent pas à l'abri.

Pour faire face aux menaces pesant sur les dernières rivières intactes, en particulier celles liées à l'hydroélectricité non durable, de nombreux acteurs se sont regroupés en 2007 à l'initiative du WWF et d'ERN France (European Rivers Network). Ils sont à l'origine du projet Rivières Sauvages avec l'objectif d'attribuer un label aux « rivières bijoux ». Pour cela ils ont créé, en 2010, le Fonds Rivières Sauvages, un fonds de dotation destiné à recueillir des fonds privés.

Entre 2011 et 2014, un Conseil Scientifique a créé, en interaction avec des gestionnaires sur **4 bassins pilotes** (Chéran, Valserine, **Léguer**, Vis) une grille de critères permettant d'identifier les rivières, ou portions de rivières susceptibles de recevoir le label « **Site Rivières Sauvages** ». **Un référentiel permettant d'attribuer et porter le label a été créé avec l'Afnor**, avec l'appui de l'École Centrale de Paris. Le 11 octobre 2014, la Valserine, est devenue la première rivière labellisée de France.

La labellisation « Site Rivières Sauvages » s'adresse à un territoire et est décerné à une ou plusieurs structures qui coordonnent un programme d'actions sur plusieurs années en lien avec les parties prenantes du territoire gestionnaires de la rivière, et associations.

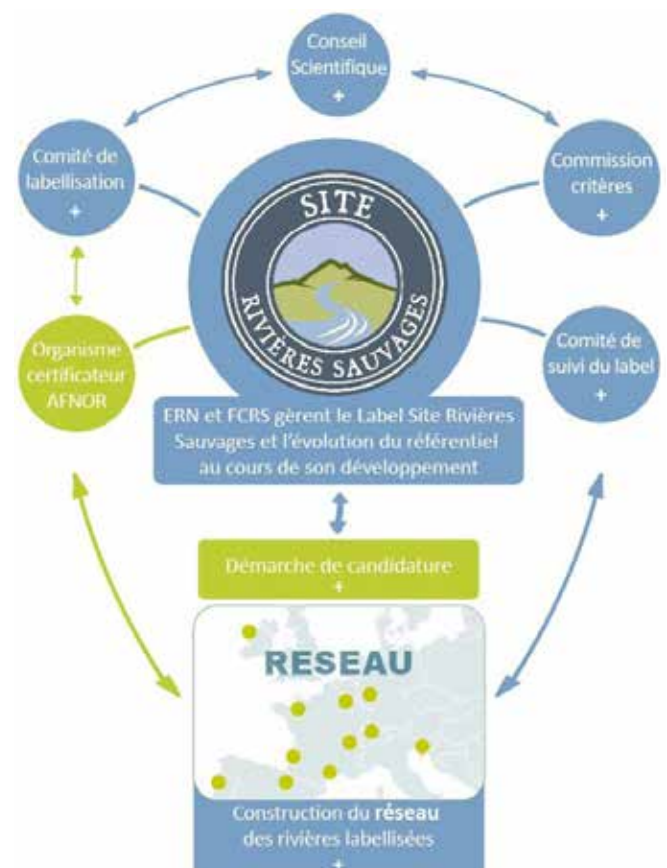
La démarche qui amène à la labellisation permet d'élaborer un programme sur plusieurs années qui programme les opérations de restauration et de conservation des milieux naturels sur le périmètre concerné.

> Le dossier de candidature au Label comporte une évaluation qualitative et quantitative sur la base d'une grille de 47 critères qui constituent le socle technique et scientifique du Label.

> Les audits réalisés par un organisme indépendant l'AFNOR qui vérifie que le programme est bien partagé validé entre tous les acteurs locaux que la gouvernance est réellement adaptée pour mener à bien les actions du programme.

> Le label est décerné pour la durée du programme d'actions (généralement pour 4 à 5 ans), un audit intermédiaire doit être réalisé à mi-parcours du programme afin d'évaluer sa bonne mise en œuvre.

> Le programme d'actions permet de créer une dynamique sur le territoire car il se fixe un objectif de restauration et de conservation de la rivière en intégrant le maintien des activités économiques sur le territoire.



Le réseau de rivières labellisées « Site Rivières Sauvages »

Le réseau des rivières labellisées « **Site Rivières Sauvages** » se construit au fil des labellisations des différents territoires. Après la Valserine, première rivière de France labellisée en octobre 2014, une douzaine de rivières françaises sur quatre bassins hydrographiques différents constituent actuellement le réseau.

L'appartenance à ce réseau, grâce à une adhésion annuelle, facilite les échanges entre les gestionnaires et permet progressivement de faire reconnaître au travers des rivières exceptionnelles et labellisées la richesse de ces territoires.

Ce réseau naissant devrait offrir certains avantages pour les sites labellisés comme par exemple :

- > *Des apports techniques, des conseils et un accompagnement ;*
- > *Une opportunité de valorisation du territoire à travers une communication adaptée via les communiqués de presse ERN/Fonds réguliers, les pages du site web dédiées et la Lettre des Rivières Sauvages ;*
- > *Une aide à la recherche de fonds / en lien avec les institutions et le développement de partenariats public/privé avec la possibilité de proposer au mécénat un projet ou une action d'intérêt général afin de mobiliser des fonds privés pour permettre un effet de levier pour les financements publics ;*
- > *Une solidarité, une entraide des territoires avec des échanges interbassins sur des thématiques innovantes ;*
- > *L'appartenance à un réseau qui reconnaît un intérêt écologique fort d'un territoire donc capable de remettre en cause des projets d'aménagements qui présentent un risque de dégradation pour le bassin.*

>> Plus d'informations sur le label « Site Rivières Sauvages » et le réseau de rivières labellisées, dans le document de présentation national, joint à ce dossier de presse



© S. Jouon

Un Projet de Territoire pour l'Eau du Bassin Versant « Vallée du Léguer » :

un programme d'actions 2016-2021 ambitieux pour la préservation et la mise en valeur des milieux aquatiques

En Bretagne, le bassin versant du Léguer fait partie des territoires ayant bénéficié de longue date d'actions de préservation et d'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

En effet, le bassin versant du Léguer a bénéficié de la présence et des initiatives menées par deux structures créées il y a plus de 20 ans :

- > L'Association pour la protection et la mise en valeur de la Vallée du Léguer
- > Le Comité de bassin versant du Léguer

L'arasement du barrage de Kernansquillec en 1996 a ainsi constitué l'une des premières opérations conjointes d'envergure autour des milieux aquatiques sur le bassin versant du Léguer.

L'action locale a ensuite été renforcée par **la mise en place de contrats de bassin versant pluriannuels**, portés par le Comité de bassin versant du Léguer. Avec, à l'origine, l'enjeu de qualité eau pour la production d'eau potable, trois contrats se sont ainsi succédé :

- > 1998-2002 : contrat AEP
- > 2003-2006 : contrat Bretagne Eau Pure
- > 2008-2013 : contrat GP5 multithématiques



Parallèlement, deux Contrats territoriaux Milieux Aquatiques (CTMA) ont été animés par l'Association Vallée du Léguer, avant d'être poursuivis dans le cadre du dernier contrat de bassin versant.

Visant en premier lieu l'amélioration de la qualité chimique de l'eau brute pour permettre sa potabilisation, les contrats ont évolué vers un objectif plus global d'atteinte du bon état écologique des eaux en cohérence avec les exigences de la Directive Cadre sur l'Eau.

L'engagement de tous les acteurs de la Vallée dans la réalisation d'un bilan-évaluation des précédents contrats et actions a abouti à la nécessité de :

- > *Maintenir dans la durée le bon état général de la masse d'eau du Léguer ;*
- > *Améliorer encore la situation au regard de certaines problématiques encore d'actualité (pics de pesticides, continuité écologique, préservation des milieux naturels...)*

Cette réflexion s'est poursuivie par la création d'une structure unique : **le Bassin Versant « Vallée du Léguer »** ; puis par **la définition et préparation du Projet de Territoire pour l'Eau du Bassin Versant « Vallée du Léguer » sur la période 2016-2021.**

© S. Jouon



Le Plan Breton pour l'Eau (PBE) et les Projets de Territoire pour l'Eau (PTE)

> **A. Pour une politique intégrée de la ressource en eau en Bretagne**

1. Historique de la politique bretonne pour l'eau

Dans un contexte de fragilité de la qualité de la ressource en eau, la Bretagne a structuré sa politique dès les années 90 de façon partenariale en impliquant les collectivités locales, le Conseil régional, les Départements, l'Agence de l'eau, et l'Etat. Dès son origine, elle met l'accent sur des approches territoriales renforcées à l'échelle des bassins versants, puis, de plus en plus, avec les territoires de SAGE.

Afin de poursuivre les efforts engagés pour reconquérir la qualité de l'eau, les partenaires ont souhaité repenser la démarche collectivement pour dégager de nouvelles marges de manœuvre et renforcer la portée de leur action.

A ce titre, une évaluation de 46 contrats pluri-annuels passés à l'échelle des territoires hydrographiques sur la période du CPER (Contrat de Plan Etat-Région) 2007-2013, a été réalisée fin 2013.

Les partenaires ont été confortés dans les conclusions apportées. En parallèle de progrès incontestables, cette évaluation a montré la réalité et l'ampleur des changements encore à mener pour engager la Bretagne dans une transition à la hauteur des enjeux fixés par le cadre national et européen.

Le projet de SDAGE 2016-2021 vient en effet rappeler à la Bretagne la hauteur de cette marche à franchir, en mettant en avant un objectif de 69 % de masses d'eau en bon état à atteindre pour 2021, quand aujourd'hui à peine 40 % se trouve en conformité.

Pour répondre à ces enjeux, le Plan Breton pour l'Eau (PBE) se veut une réponse structurée, concertée et opérationnelle au regard de ces défis. Le SDAGE fixe des objectifs ambitieux, le plan Breton pour l'eau doit permettre de dire collectivement comment atteindre ces objectifs.

2. Le Plan Breton pour l'Eau : pour une nouvelle impulsion de la politique régionale de l'eau et des milieux aquatiques

Véritable projet politique pour l'eau, le Plan Breton pour l'Eau s'articule autour de 3 objectifs stratégiques :

- > Renforcer l'appropriation des enjeux liés à l'eau par les bretons, pour une action collective plus lisible, plus accessible et plus participative ;
- Viser le respect de la qualité des milieux aquatiques, en intégrant le besoin d'un développement équilibré des territoires bretons ;
- > S'adapter aux risques majeurs liés à l'eau (en lien avec le changement climatique).

Le Plan Breton pour l'Eau a été co-élaboré avec l'ensemble des partenaires de l'eau, et une première version a été validée par l'instance dédiée : la Conférence Bretonne de l'Eau et des Milieux Aquatiques (CBEMA), en juillet 2015. Cette version sera complétée sur les volets de la gouvernance et de la transversalité des politiques publiques, d'ici l'été 2018.

Réunissant 180 acteurs du monde de l'eau, de l'économie et de l'aménagement du territoire, la CBEMA est le lieu de débat sur les questions liées à l'eau en Bretagne. La CBEMA du 18 octobre dernier a ainsi permis de confronter des scénarii prospectifs sur l'eau et le développement des territoires à l'horizon 2040, pour inciter les acteurs à réfléchir aux points de vigilance et pistes d'actions à mettre en œuvre dans les politiques publiques demain.

> B. LE PTE : le Projet de Territoire pour l'Eau

1. Un projet de territoire transversal en complémentarité avec les acteurs locaux

Le Plan Breton pour l'Eau se décline localement en Projets de Territoire pour l'Eau (PTE) et s'appuie sur le travail des acteurs locaux (SAGE, Bassin-versant). Ces PTE sont élaborés en tenant compte des objectifs et dispositions des SAGE, qui tiennent eux-mêmes compte du SDAGE.

Le PTE est le projet politique du territoire, traitant de manière globale et transversale les questions d'eau, de gestion de l'espace (bocage, zone humide, trame verte et bleue...), d'aménagement du territoire (foncier, planification et urbanisme opérationnel), et de développement local (filiales bas niveau d'intrant, autonomie, valorisation de projets autour du patrimoine local..).

Visant une gestion équilibrée de la ressource en eau, il doit définir des enjeux prioritaires territorialisés, et identifier les leviers d'action relevant de la gestion de l'espace, de l'aménagement du territoire et du développement local (en termes techniques et de gouvernance) permettant de contribuer à l'atteinte des « objectifs eau » du territoire.

Le PTE se déploie à travers une stratégie d'intervention sur le territoire (la vision politique) et une programmation d'actions efficiente au regard des enjeux identifiés. Cela permet de s'interroger sur les moyens humains, techniques et financiers ainsi que sur la démarche de suivi-évaluation à mettre en place.

Les partenaires institutionnels historiques apportent leur soutien technique et financier aux acteurs qui mettent en œuvre ces projets PTE.

2. Les objectifs et les étapes de la démarche

Le PTE doit être élaboré de manière concertée avec les acteurs du territoire, en s'appuyant notamment sur des commissions de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et/ou la CLE ou encore sur le comité de bassin versant. Une fois élaboré, le PTE fait l'objet d'une validation par la structure porteuse puisque le PTE guide la programmation annuelle des actions. Transmis par le Président de la structure porteuse aux partenaires financeurs, il a vocation à être signé par la structure porteuse, les principales maîtrises d'ouvrage du territoire et les partenaires financiers de la politique de l'eau.

Sur le bassin versant du Léguer, ce projet court sur la période 2016-2021. Il a fait l'objet d'une présentation en CLE début 2016, et s'exerce aujourd'hui en adéquation avec les lignes directrices régionales.

Le Bassin Versant « Vallée du Léguer » a validé son Projet de Territoire pour l'Eau fin 2015. Ce projet politique définit les enjeux, les objectifs de résultats et une stratégie argumentée (leviers, gouvernance et organisation, programme d'actions) en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

>> Quatre grands enjeux ont ainsi été définis, partagés et validés avec les acteurs du territoire :

> Le maintien du bon état et d'un bon fonctionnement de la rivière ;

> La préservation et la restauration d'une biodiversité et d'un patrimoine naturel exceptionnel ;

> La gestion durable de la ressource en eau (gestion quantitative, gestion des risques de pollution) ;

> Le développement d'activités (économiques, récréatives...) compatibles avec la préservation de l'eau et des milieux aquatiques.

En lien avec ces enjeux, un programme d'actions ambitieux a été établi pour 6 ans. Les actions concernent de **nombreuses thématiques et associent tous les acteurs du territoire :**

> Communication/sensibilisation :

Sensibiliser les habitants de la Vallée, élus, agriculteurs, entreprises aux enjeux du bassin versant et la nécessité de préserver l'eau et les milieux aquatiques.

> Suivi de la qualité de l'eau :

Mesurer l'évolution de la qualité de l'eau et l'impact des actions menées.

> Actions agricoles :

Accompagner les agriculteurs pour faire évoluer les pratiques et les systèmes agricoles pour une meilleure prise en compte de l'environnement : réduire l'utilisation de pesticides, encourager les systèmes herbagers ou biologiques

> Pratiques non agricoles :

Aider les communes et les particuliers à se passer de produits phytosanitaires, mieux gérer les eaux pluviales et faire des économies d'eau pour préserver la ressource.

> Périmètres de protection de captages :

Sécuriser l'alimentation en eau potable, gérer l'alerte en cas de pollution.

> Bocage :

Favoriser la bonne gestion du bocage, valoriser la ressource, maintenir la maille bocagère et reconstituer des haies et des talus avec les agriculteurs volontaires.

> Zones humides :

Protéger les zones humides, favoriser leur entretien et limiter leur enfrichement, pour conserver les rôles positifs sur la qualité de l'eau, la régulation hydrique et la biodiversité.

> Cours d'eau :

Rétablir la continuité écologique (transit sédimentaire et circulation des poissons), lutter contre les plantes invasives, étudier et réaliser des suivis mieux comprendre le fonctionnement du cours d'eau.

Ce programme d'actions est ambitieux car, non seulement il intervient sur des sujets très variés et transversaux, mais aussi parce qu'il :

- Fait appel à de nouveaux leviers d'actions : une entrée aménagée de l'espace renforcée, intégration de problématiques économiques/filières, une forte valorisation du patrimoine naturel ;
- Place le Léguer comme un territoire d'expérimentation technique & scientifique et d'innovation ;
- S'appuie sur de nombreux partenariats (acteurs économiques, scientifiques, fonds, assos...) ;
- Mobilise de nouveaux outils financiers (LEADER, Contrat Nature, AEP, FEDER recherche...).

Il se veut aussi ambitieux à travers l'enveloppe dédiée à son action : près de 1,2 Millions € par an. Sa mise en œuvre est permise par :

- Un engagement des communautés de communes et d'agglomérations et des producteurs d'eau du bassin versant pour la prise en charge d'environ 30% ;
- Une participation importante des partenaires financiers qui contribuent à près de 70% du programme d'actions :

o L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

o Le Conseil régional de Bretagne

o Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor

o L'Europe et l'État (Fonds FEADER, FEDER...)

Le Bassin Versant « Vallée du Léguer », une structure à l'échelle hydrographique qui fédère autour d'un objectif commun de gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques

Créé le 1^{er} janvier 2016, le Bassin Versant « Vallée du Léguer » est le fruit de la fusion entre le comité de bassin versant du Léguer et l'Association pour la protection et la mise en valeur de la vallée du Léguer.

Cette nouvelle entité est portée par Lannion-Trégor Communauté en tant que Maître d'ouvrage délégué, mais réunit également les autres communautés d'agglomérations et l'ensemble des producteurs d'eau potable présents sur son territoire d'actions, à savoir :

AGGLOMÉRATIONS :

*Lannion-Trégor Communauté
Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération
Morlaix Communauté*

PRODUCTEURS D'EAU :

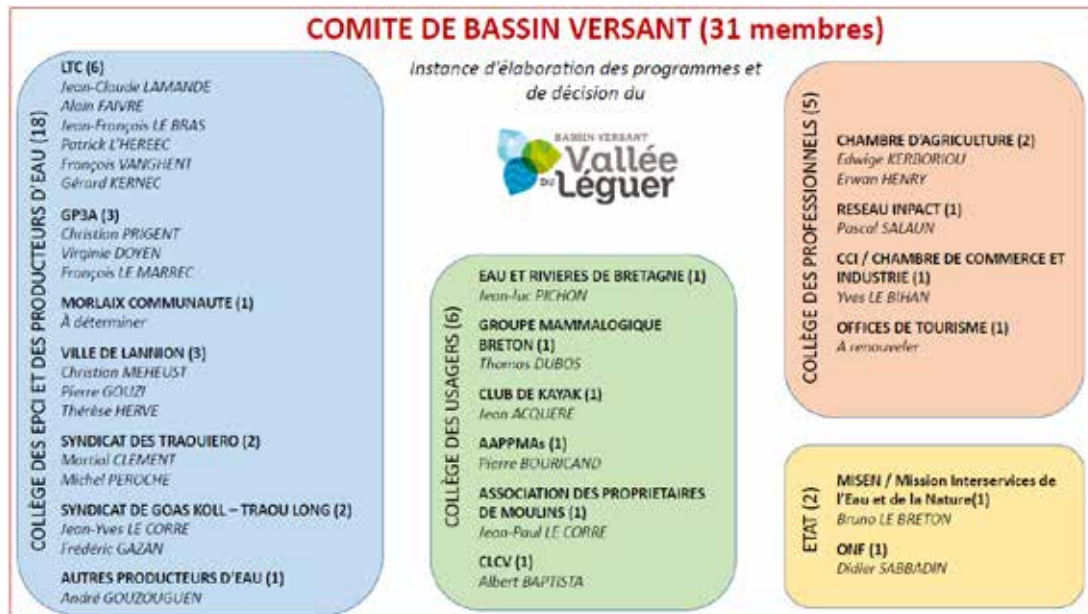
*Ville de Lannion
Syndicat des Traouïero
Syndicat de Goas koll - Traou Long
Commune de Ploubezre
Commune de Belle-isle-en-terre
Commune de Louargat
Morlaix Communauté (prise d'eau de Guerlesquin)*



L'ensemble du personnel affecté au Bassin Versant « vallée du Léguer » est rattaché à la direction Environnement de Lannion-Trégor Communauté.

> Une gouvernance multi-acteurs

Le Bassin Versant « Vallée du Léguer » s'appuie sur une **gouvernance spécifique**, celle du « **comité de bassin versant** » (31 membres). Véritable richesse, cette instance a la particularité d'être composée de l'ensemble des acteurs concernés par l'eau : élus, associations de protection de l'environnement, professionnels de l'agriculture et du tourisme, usagers de la rivière et services de l'Etat...



L'ensemble des acteurs de la Vallée sont donc impliqués et participent activement à l'élaboration des programmes d'actions et aux décisions du Bassin Versant. Collectivement, dans le cadre du Bassin Versant « Vallée du Léguer », ils portent donc un Projet de territoire pour l'eau (PTE) comprenant de nombreuses actions en lien avec la préservation et la mise en valeur de l'eau et des milieux aquatiques, comme par exemple l'accompagnement des agriculteurs pour faire évoluer les pratiques et les systèmes ou bien le rétablissement de la continuité écologique...

> Respect de l'échelle hydrographique

Enfin, un principe important a été retenu avec le **respect de l'échelle de travail hydrographique**, indispensable lorsque l'on mène une action visant une gestion intégrée de l'eau.

L'action menée par le Bassin Versant « Vallée du Léguer » ne s'arrête donc pas aux limites administratives des structures qui le composent mais englobe la totalité du bassin versant géographique du Léguer et des ruisseaux côtiers situés au Nord de Lannion, des sources jusqu'à la mer :

Soit, un territoire d'action vaste :

- 540 km²
- 51 300 habitants
- Un réseau hydrographique dense : 1 000 km de cours d'eau (59 km pour le Léguer des sources à la mer)
- 3,5 millions de m³ pompés dans le Léguer et ses affluents pour l'alimentation en eau potable
- Une agriculture très présente dans l'intérieur des terres : 650 exploitations agricoles, majoritairement en production bovins/lait, 29 300 ha de SAU
- Une activité touristique importante sur la côte et qui tend à se développer en milieu rural : population qui double en été sur les communes côtières, développement d'un tourisme « vert » dans la vallée du Léguer (pêche, randonnée, patrimoine...)
- Des milieux naturels riches et préservés : Vallée du Léguer, forêts de coat an noz, coat an hay et Beffou, zones humides...



Le Léguer, un patrimoine naturel exceptionnel

Le Léguer est aujourd'hui considérée comme l'une des plus belles rivières de Bretagne (et de France !)

La splendeur des paysages de sa vallée, des chaos granitiques qui jalonnent son parcours et la présence d'une faune et d'une flore préservées sont probablement des éléments qui expliquent cette reconnaissance, concrétisée aujourd'hui par sa labellisation « Site Rivières Sauvages ».

> Une Vallée classée NATURA 2000

La Vallée du Léguer était déjà identifiée pour la qualité de sa biodiversité.

Depuis 2004, elle est classée site NATURA 2000 pour la rareté de certaines espèces et habitats à l'échelle européenne (12 espèces animales et 2 espèces végétales de l'annexe 2 de la directive faune-flore-habitat) qu'elle recèle.

Le site Natura 2000 couvre 3 209 ha de forêts, rivières, landes, prairies, tourbières ou encore estuaires, autour du fleuve côtier du Léguer, serpentant au cœur du Trégor.

De la source principale du Léguer, aux pieds des Monts d'Arrée, à la Baie de Lannion, le site Natura 2000 offre des paysages très diversifiés :

- Une vallée encaissée et ses versants boisés abritant une Hêtraie-chênaie bien préservée ;
- La rivière à Renoncule, coulant entre les blocs rocheux abritant l'Osmonde royale ;
- Un large espace littoral et estuarien, s'ouvrant sur la Baie de Lannion ;
- Trois grands massifs forestiers : Coat an noz-Coat an hay, Beffou et Lann ar Warem ;
- Un ensemble remarquable de landes sèches intérieures, à Loc-Envel ;
- La petite vallée du Min ran, riche notamment de ses gîtes à chauves-souris.

> Une incroyable biodiversité !

La désignation du site Natura 2000 est motivée par la présence de nombreuses espèces identifiées comme particulièrement remarquables à l'échelle européenne. Ces espèces sont répertoriées au sein de l'Annexe II de la Directive «Faune-Flore-Habitats».

Pour les espèces animales de la Directive «Habitats» présentes sur le site, on peut citer :

- **La Loutre d'Europe** (*Lutra Lutra*) ;
- **Plusieurs espèces de chauves-souris** : *Barbastelle d'Europe*, *Murin de Bechstein*, *Grand Murin*, et *Petit & Grand Rhinolophe*, dont plusieurs sites d'hivernage mais aussi de mise-bas sont connus sur le site ;
- **Le Saumon atlantique**, l'une des espèces emblématiques du site. Le Léguer constitue l'une des principales rivières de Bretagne pour l'accueil des saumons. Les individus nés dans les eaux de la rivière trégoroise reviennent en effet s'y reproduire et y pondre suite à leur vie adulte océanique boréale (Groenland et Îles Féroé) ;
- **La Lamproie marine, la Lamproie de Planer et le Chabot**, dont la présence achève d'illustrer la richesse de la piscifaune locale et la qualité de la rivière ;
- **Le Damier de la Succise** (*Euphydryas aurinia*) : découvert sur le site en 2010 sur une prairie de Belle-Isle-en-Terre suite à la mise en œuvre d'un contrat Natura 2000 pour la gestion par fauche tardive. La présence de ce papillon est liée à celle de la Succise des prés ;
- **L'Escargot de Quimper** (*Elona quimperiana*) : la Bretagne constitue l'un des 2 foyers européens (et donc mondiaux) de l'espèce. S'il n'est pas rare sur le territoire, la Région a une grande responsabilité quant à la préservation de cet escargot qui fréquente notamment les boisements frais des versants du Léguer.



Naturellement, le site accueille par ailleurs un grand nombre d'espèces dont la valeur patrimoniale peut aussi être très importante.

Parmi elles :

- des **oiseaux** comme le Pic noir, la Fauvette pitchou ou le Grêbe huppé,
- des **amphibiens** avec notamment le Triton alpestre et le Triton marbré,
- des **papillons** (le Miroir [*Heteropterus morpheus*]), la Mélitée du Mélampyre [*Melitaea athalia*], le Petit Nacré [*Issoria lathonia*], La Lucine [*Hamearis lucina*], le Thecla du bouleau [*Thecla betulae*], le Petit Mars changeant [*Apatura ilia*] ou encore le Petit Collier argenté [*Boleria selene*]

...qui illustrent la richesse du site en papillons),

- mais aussi des **libellules** (Leste des bois [*Lestes dryas*], Aeschna paisible [*Boyeria irene*], Gomphe vulgaire [*Gomphus vulgatissimus*], Gomphe à pinces [*Onychogomphus forcipatus*], Sympétrum noir [*Sympetrum danae*]

...marquent à la fois l'importance de la rivière et sa qualité mais aussi la présence de plans d'eau et de zones tourbeuses associées).

Certaines espèces végétales sont également remarquables, avec notamment deux espèces de la Directive «Habitats» présentes sur le site :

Le Trichomanes remarquable (*Trichomanes speciosum*) : petite fougère particulièrement rare et menacée en Bretagne, en France et en Europe, le Trichomanes se rencontre sur le territoire sous 2 formes : sporophyte (feuillée) et gamétophyte, ou prothalle (amas filamenteux).

Le Fluteau nageant (*Luronium natans*) : plante flottante ou submergée en bordure des plans d'eau oligotrophes.

Parmi les autres espèces de haute valeur patrimoniale, on peut citer 3 espèces inféodées aux tourbières, habitats d'intérêt communautaire prioritaire :

le Rosolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*), la Narthécie des marais (*Narthecium ossifragum*) et la Grassette du Portugal (*Pinguicula lusitanica*).

> Un cortège de poissons migrateurs remarquable

L'une des particularités du Léguer est aussi d'accueillir une belle variété de poissons migrateurs, et de présenter, au moins sur sa partie aval, l'ensemble du cortège de poissons migrateurs qu'une rivière « naturelle » de 1^{ère} catégorie devrait posséder, ce qui est plutôt rare aujourd'hui. Les espèces concernées sont : **le Saumon atlantique, la Truite de mer, la Lamproie marine, l'Anguille et l'Alose, qui s'ajoutent aux espèces inféodées à la rivière uniquement (Truite, Chabot, Lamproie de Planer, Loche, Vairon).**

Un paradis pour la pêche au royaume des salmonidés

Le Saumon est le poisson emblématique du Léguer, l'une des meilleures rivières à saumons de France !

Suite à l'arasement du barrage de Kernansquillec, le saumon a retrouvé ses frayères d'origine, à l'amont du bassin versant et voit sa population progresser... et attire des pêcheurs de diverses régions en quête de ce poisson-roi.

A partir de cette année, une expérimentation est d'ailleurs engagée pour favoriser la remise à l'eau des poissons après capture et ainsi préserver la ressource et l'agrément pour les pêcheurs. (Voir ci-dessous)

Une première en France : Pêche au saumon de printemps avec remise à l'eau

La fédération de pêche des Côtes d'Armor et les AAPPMA de Lannion et Belle-Isle-en-Terre proposent, à titre expérimental, une nouvelle approche de la pêche au saumon. Il est désormais possible de pêcher le saumon de printemps avec remise à l'eau des poissons obligatoire dès l'ouverture et ce jusqu'au 14 juin (même après atteinte du TAC, le taux autorisé de captures).

Cette pêche, uniquement sur inscription, repose sur le volontariat du pêcheur qui s'engage en signant une charte au moment de son choix. Le pêcheur inscrit dans le dispositif s'engage à participer à l'expérimentation et à son suivi en restituant ses pratiques de pêche. Il sera étroitement associé à tous les stades d'évolution de cette expérimentation, ce qui donne au projet une dimension pédagogique (assistance technique par personnel dédié sur la rivière, participation aux méthodes d'évaluation, etc.).

La réglementation spécifique fait partie intégrante de l'arrêté préfectoral « migrateurs ».

Retrouvez toutes les informations pratiques et réglementaires sur :

www.federation-peche22.com

www.aappmalannion.com



Les pêcheurs de truites ne sont pas en reste non plus, avec une belle population de farios sauvages à rechercher dans un cadre idyllique. Si différentes techniques de pêche sont possibles (lancer léger, toc...), la pêche à la mouche reste la méthode par excellence sur le Léguer !

Ces deux espèces, ainsi que d'autres présentes sur le Léguer (Truite de mer, Lamproie, Anguille, Alose, Chabot...), font l'objet de suivis scientifiques et bénéficient de l'action menée sur le Léguer pour lui redonner plus de naturalité et affirmer son caractère sauvage...

Plus d'infos sur le tourisme et la pêche sur le Léguer sur les sites des Offices de tourisme du territoire :

www.bretagne-cotedegranitrose.com

www.ot-belle-isle-en-terre.com

et sur les sites de la Fédération de pêche des Côtes d'Armor et de l'AAPPMA de Lannion :

www.federation-peche22.com

www.aappmalannion.com

Si le Léguer est une rivière superbe à pêcher, elle est tout aussi magnifique à contempler pour les amateurs de beaux espaces naturels...



© S. Jouon



© S. Jouon

ANNEXES

- Dossier de candidature du Léguer et Guic au label
- Attestation AFNOR de la labellisation du Léguer et du Guic
- Documents « pêchez sur le Léguer » et « pêcher le saumon en no kill sur le Léguer »
- Document de présentation du site Natura 2000 «Rivière Léguer, forêts de Beffou, Coat an Noz et Coat an Hay»

PARTENAIRES FINANCIERS



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
DES TRAGUERO



BASSIN VERSANT « VALLÉE DU LÉGUER »



Président : Christian Méheust
Coordonnateur : Samuel Jouon

Bassin Versant « Vallée du Léguer »

1, rue monge CS 10761 - 22307 LANNION
Mail : samuel.jouon@lannion-tregor.com
Tel : 02 96 05 09 22
Site internet : www.vallee-du-leguer.com

EUROPEAN RIVERS NETWORK ET FONDS POUR LA CONSERVATION DES RIVIÈRES SAUVAGES

European Rivers Network



ERN est une association loi 1901, issu de la lutte de Loire Vivante dans les années 80 et 90, qui ont permis de sauver le «dernier fleuve sauvage d'Europe». ERN bénéficie de divers agréments nationaux. Membre fondateur du programme Rivières Sauvages, avec le WWF-France, l'ONG est gestionnaire du programme depuis 2013, après le retrait du WWF-France. C'est le partenaire pour les institutions publiques. ERN compte 2000 adhérents. Elle est présidée par Roberto Epple.

Le Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages.



C'est un fonds de dotation créé en 2010, grâce au soutien d'un généreux mécène, Claude Dumont, ancien président du WWF-France. Son but est de recueillir des fonds privés pour aider à la mise en place de l'outil, du réseau et des programmes d'actions sur les rivières labellisées. Il est composé d'un Conseil d'Administration de 11 personnes. Son président est Roberto Epple.

ERN –Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages

8 rue Crozatier - 43 000 Le Puy-en-Velay
Tél. 04 71 05 57 88
Site internet : www.rivieres-sauvages.fr

